Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/254

29.1.2026

DÉCISION (PESC) 2026/254 DU CONSEIL

du 29 janvier 2026

modifiant la décision (PESC) 2023/2135 concernant des mesures restrictives en raison d'activités compromettant la stabilité et la transition politique du Soudan

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) Le 9 octobre 2023, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2023/2135 ([1]).

(2) Le 27 novembre 2023, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (ci-après dénommé «haut représentant») a fait une déclaration, au nom de l'Union, dans laquelle l'Union et ses États membres ont réaffirmé qu'ils condamnaient fermement les combats continus entre les forces armées soudanaises (FAS) et les Forces de soutien rapide (FSR) et leurs milices affiliées respectives. Dans cette déclaration, l'Union et ses États membres ont également déploré l'escalade dramatique de la violence et les dommages irréparables en termes de vies humaines au Darfour et dans l'ensemble du pays, ainsi que les violations du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire.

(3) Le 28 octobre 2025, le haut représentant a fait une déclaration conjointe avec la commissaire LAHBIB sur la prise de la ville d'El Fasher. La déclaration souligne que la prise de la capitale du Darfour par les FSR marque un tournant dangereux dans la guerre et menace d'aggraver encore la situation humanitaire déjà désastreuse. La déclaration indique en outre que le fait que des civils soient pris pour cibles sur la base de leur appartenance ethnique souligne la brutalité des FSR.

(4) Compte tenu de la gravité de la situation, il convient d'inclure sept personnes supplémentaires dans la liste des personnes physiques et morales, entités ou organismes figurant à l'annexe de la décision (PESC) 2023/2135.

(5) Il y a donc lieu de modifier la décision (PESC) 2023/2135 en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

L'annexe de la décision (PESC) 2023/2135 est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 29 janvier 2026.

Par le Conseil

La présidente

K. KALLAS

([1]) Décision (PESC) 2023/2135 du Conseil du 9 octobre 2023 concernant des mesures restrictives en raison d'activités compromettant la stabilité et la transition politique du Soudan (JO L, 2023/2135, 11.10.2023, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2023/2135/oj).

ANNEXE

À l'annexe de la décision (PESC) 2023/2135, sous le titre «A. Liste des personnes physiques visées à l'article 1er, paragraphe 1, et à l'article 2, paragraphe 1», les mentions suivantes sont ajoutées:

Personnes

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
«14.	Algony Hamdan DAGALO MUSA alias Algoney Hamdan Daglo Musa Musa Ahmed	Lieu de naissance: Nayala Nord, Soudan Date de naissance: 9.8.1990 Nationalité: soudanaise Sexe: masculin Fonction: commandant au sein des FSR Entités associées: FSR; Tradive General Trading Co; GSK ADVANCE COMPANY LTD Numéro de passeport: B00017334 (Soudan); ou passeport B00024943 (Soudan) expirant le 27 septembre 2031 (individuel) [SUDAN-EO14098]	Algony Hamdan Dagalo Musa est commandant au sein des FSR et frère de Mohammad Hamdan Dagalo (Hemedti), qui est chef des FSR. Algoney Hamdan Dagalo Musa est également impliqué dans l'acquisition d'armes pour les FSR. Algony Hamdan Dagalo Musa a créé Tradive General Trading Co et GSK ADVANCE COMPANY LTD, deux entités faisant l'objet de mesures restrictives de l'Union pour leur implication dans les procédures de passation de marchés des FSR. Il est donc associé à des entités apportant un soutien aux actions des FSR qui menacent la paix, la stabilité ou la sécurité du Soudan. Algony Hamdan Dagalo Musa est donc responsable d'avoir planifié des actes au Soudan qui constituent de graves violations des droits de l'homme ou de graves atteintes à ces droits, ou des violations du droit international humanitaire. Il est également responsable d'actions qui menacent la paix, la stabilité ou la sécurité du Soudan.	29.1.2026
15.	Elfateh Abdullah Idris ADAM alias Abu Lulu	Nationalité: soudanaise Sexe: masculin Fonction: général de brigade/commandant des FSR Entités associées: FSR	Elfateh Abdullah Idris Adam est général de brigade et commandant des FSR. Il a été identifié comme l'un des principaux auteurs des atrocités commises par les FSR à El Fasher en octobre 2025. Dans ces circonstances, il a exécuté des civils et ordonné le meurtre de plusieurs innocents, dont des enfants. Elfateh Abdullah Idris Adam est donc responsable d'avoir dirigé et commis des actes au Soudan qui constituent de graves violations des droits de l'homme ou de graves atteintes à ces droits, ainsi que des violations du droit international humanitaire. Il est également responsable d'actions qui menacent la paix, la stabilité ou la sécurité du Soudan.	29.1.2026

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
16.	Edris KAFUTI	Nationalité: soudanaise Sexe: masculin Fonction: commandant des opérations des FSR Entités associées: FSR	Edris Kafuti est commandant des opérations des FSR. Il a été identifié comme l'un des principaux auteurs des atrocités commises par les FSR à El Fasher en octobre 2025. Dans ces circonstances, il a harcelé des personnes détenues. Edris Kafuti est donc responsable d'avoir commis des actes au Soudan qui constituent de graves violations des droits de l'homme ou de graves atteintes à ces droits, ainsi que des violations du droit international humanitaire. Il est également responsable d'actions qui menacent la paix, la stabilité ou la sécurité du Soudan.	29.1.2026
17.	Tijani Ibrahim Moussa MOHAMED	Nationalité: soudanaise Sexe: masculin Fonction: commandant des opérations des FSR Entités associées: FSR	Tijani Ibrahim Moussa Mohamed est commandant des opérations des FSR. Il a été identifié comme l'un des principaux auteurs des atrocités commises par les FSR à El Fasher en octobre 2025. Dans ces circonstances, il a harcelé des personnes détenues. Tijani Ibrahim Moussa Mohamed est donc responsable d'avoir commis des actes au Soudan qui constituent de graves violations des droits de l'homme ou de graves atteintes à ces droits, ainsi que des violations du droit international humanitaire. Il est également responsable d'actions qui menacent la paix, la stabilité ou la sécurité du Soudan.	29.1.2026
18.	Gedo HAMDAN alias Abu Nushuk Gedo Hamdan Ahmed Abnashuk Jido Hamdan Ahmed Abunshuk Jadu Hamdan	Nationalité: soudanaise Sexe: masculin Fonction: commandant régional de la section du Darfour du Nord, général de brigade des FSR Entités associées: FSR	Gedo Hamdan est commandant régional de la section du Darfour du Nord et général de brigade des FSR. Il a été identifié comme l'un des principaux auteurs des atrocités commises par les FSR à El Fasher en octobre 2025. Gedo Hamdan est donc responsable d'avoir commis des actes au Soudan qui constituent de graves violations des droits de l'homme ou de graves atteintes à ces droits, ainsi que des violations du droit international humanitaire. Il est également responsable d'actions qui menacent la paix, la stabilité ou la sécurité du Soudan.	29.1.2026

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
19.	Abu Zaid Talha AL-MISBAH	Nationalité: soudanaise Sexe: masculin Fonction: commandant du bataillon Baraa bin Malik (BBMB) Entités associées: FAS; bataillon Baraa bin Malik (BBMB)	Abu Zaid Talha Al-Misbah est le commandant du bataillon Baraa bin Malik (BBMB), une milice islamiste combattant aux côtés des forces armées soudanaises (FAS) dans le conflit opposant, depuis le 15 avril 2023, les FAS, les Forces de soutien rapide (FSR) et leurs groupes armés alliés. Abu Zaid Talha Al-Misbah a participé à la défense de la base du corps blindé dans le sud de Khartoum entre juin et août 2023. Il a également dirigé les combattants du bataillon Baraa bin Malik, qui ont envahi le palais républicain de Khartoum en mars 2025. Abu Zaid Talha Al-Misbah participe donc activement aux efforts de guerre menés par les FAS, qui entravent ou compromettent les efforts déployés pour la reprise de la transition politique au Soudan. Abu Zaid Talha Al-Misbah porte une responsabilité, en termes de commandement, dans les exécutions sommaires de civils menées par le bataillon Baraa bin Malik dans le nord de Khartoum en septembre 2024 et à Gezirah en janvier 2025, qui constituent de graves violations des droits de l'homme, comme le montrent, entre autres, le rapport de décembre 2025 de la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Soudan du Conseil des droits de l'homme des Nations unies et le rapport de février 2025 de Human Rights Watch. Abu Zaid Talha Al-Misbah a donc été directement impliqué dans la perpétration par le bataillon Baraa bin Malik d'actes constituant de graves violations des droits de l'homme, et il est également responsable de compromettre les efforts déployés pour la reprise de la transition politique au Soudan.	29.1.2026

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
20.	Al-Tayyib AL-IMAM JODA	Nationalité: soudanaise Sexe: masculin Fonction: émir du clan Nafeidiya de la tribu Kawahla, de la zone de Sarhan, à l'ouest de Gezirah Entités associées: FAS; forces du bouclier soudanais; tribu Kawahla; clan Nafeidiya	Al-Tayyib Al-Imam Joda est l'émir du clan Nafeidiya de la tribu Kawahla, de la zone de Sarhan, à l'ouest de l'État de Gezirah. Il a fait partie des chefs de communauté ayant aidé les forces armées soudanaises (FAS) et les milices alliées, en particulier les forces du bouclier soudanais, à recruter et à organiser la campagne de ciblage systématique des communautés agricoles kanabi dans les États de Gezirah et de Sennar, campagne dans le cadre de laquelle des arrestations et tueries de masse ont eu lieu, des fosses communes ont été creusées et des villages ont été incendiés, notamment avant et après la reprise de la ville de Wad Madani par les FAS et leurs alliés en janvier 2025. Al-Tayyib Al-Imam Joda a exprimé son soutien sans réserve aux forces du bouclier soudanais, groupe paramilitaire allié des FAS dirigé par Abu Aqla Mohamed Kaikal qui a commis de graves violations des droits de l'homme dans l'État de Gezirah. Al-Tayyib Al-Imam Joda a appelé à plusieurs reprises à armer la population civile, a recruté des combattants pour le compte des FAS et des forces du bouclier soudanais, et a incité à la violence contre le peuple kanabi en l'accusant de soutenir les Forces de soutien rapide (FSR). Al-Tayyib Al-Imam Joda a donc contribué à planifier, diriger et commettre des actes au Soudan qui constituent de graves violations des droits de l'homme et qui compromettent directement les efforts déployés pour la reprise de la transition politique au Soudan.	29.1.2026»